

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION JEUNES

Réunion du mardi 6 décembre 2022

Présidence : M. Jean-Michel Rech

Présents : MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz

Le procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

ERRATUM

L'Officiel 34 N° 16 du 23 novembre 2022

Rubrique Feuilles de matchs informatisées – tablette non utilisée

ST ANDRE SANGONIS OL 1

51479.1 – U17 Avenir (C) du 19 novembre 2022

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Aucune opération FMI)

Au vu des explications fournies par le club, la Commission ANNULE l'amende.

RAPPEL – COUPES DE L'HÉRAULT

Les **tirages au sort** des 16^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault U17 et U15 du week-end du 8 janvier 2023 et des 8^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault U19 du week-end du 12 février 2023 auront lieu le mardi **13 décembre 2022 à 18h** dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE OCCITANIE U17

VENDARGUES PI 1/LATTES AS 1

Du 27 novembre 2022

Est reportée au 7 décembre 2022

(Match de championnat – accord des clubs)

COUPE DE L'HÉRAULT U17

MAURIN FC 1/BALARUC STADE 1

Du 10 décembre 2022

Est reportée au 17 décembre 2022

(Gambardella)

U19 BRASSAGE

⚽ Poule A

VIL.MAGUELONE PALAVA 1/AGDE RCO 1

Du 4 décembre 2022

Est reportée au 10 décembre 2022

(Terrain impraticable)

⚽ Poule B

THONGUE ET LIBRON FC 1/PAULHAN ES 1

Du 3 décembre 2022

Est reportée au 10 décembre 2022

(Terrain impraticable)

U17 AMBITION

⚽ Poule A

NEZIGNAN ES 1/SAUVIAN FC 1

Du 3 décembre 2022

Est reportée au 17 décembre 2022

(Terrain impraticable)

THONGUE ET LIBRON FC 1/CORNEILHAN LIGNAN 1

Du 4 décembre 2022

Est reportée au 7 décembre 2022

(Accord des clubs – report à titre exceptionnel)

⚽ Poule D

FLORENSAC PINET 1/GRAND ORB FOOT ES 1

CANET AS 1/GIGNAC AS 1

Des 3 et 4 décembre 2022

Sont reportées au week-end du 18 décembre 2022

(Terrain impraticable)

⚽ Poule F

LUNEL US 1/CASTRIES AV 1

Du 4 décembre 2022

Est reportée au 6 décembre 2022

(Accord des clubs – report à titre exceptionnel)

U17 AVENIR

⚽ Poule A

VALERGUES AS 1/LUNEL VIEL US 1

Du 3 décembre 2022

Est reportée au 17 décembre 2022

(Terrain impraticable)

⚽ Poule B

ENT MONTBLANC BESSAN 1/CLERMONTAISE 2

Du 3 décembre 2022

Est reportée au 10 décembre 2022

(Terrain impraticable)

⚽ Poule C

B.CEVENNES GANGEOISE 1/MONTARNAUD AS 1

Du 3 décembre 2022

Est reportée au 17 décembre 2022

(Terrain impraticable)

U15 AMBITION

⚽ Poule A

FLORENSAC PINET 1/LESPIGNAN VENDRES FC 1

CORNEILHAN LIGNAN 1/AGDE RCO 2

Du 3 décembre 2022

Sont reportées au 17 décembre 2022

(Terrain impraticable)

⚽ Poule B

R. DOCKERS SETE 1/LA PEYRADE OL 1

Du 3 décembre 2022

Est reportée au 17 décembre 2022

(Terrain impraticable)

U15 AVENIR

⚽ Poule A

FLORENSAC PINET 2/LESPIGNAN VENDRES FC 2

ST THIBERY SC 1/SUD HERAULT FO 1

Du 3 décembre 2022

Sont reportées au 10 décembre 2022

(Terrain impraticable)

⚽ Poule B

LAMALOU FC 1/ENT MONTBLANC BESSAN 2

Du 3 décembre 2022

Est reportée au 10 décembre 2022

(Terrain impraticable)

NEZIGNAN ES 1/PUISSALICONPUIMISSON 1

THONGUE ET LIBRON FC 1/CAZOULS MAR MAU 2

Des 3 et 4 décembre 2022

Sont reportées au 17 décembre 2022

(Terrain impraticable)

⚽ Poule C

CŒUR HERAULT ES 1/CANET AS 1

EIF LODEVOIS LARZAC 1/MEZE STADE FC 1

PAULHAN ES 1/NEZIGNAN ES 2

ST PARGOIRE FC 1/ENT MONTBLANC BESSAN 1

Du 3 décembre 2022
Sont reportées au 17 décembre 2022
(Terrain impraticable)

⚽ Poule F

VALERGUES AS 1/USLV CIO COURCHAMP 1

Du 3 décembre 2022
Est reportée au 17 décembre 2022
(Terrain impraticable)

⚽ Poule F

LUNEL US 1/CASTRIES AV 1

Du 4 décembre 2022
Est reportée au 6 décembre 2022
(Accord des clubs – report à titre exceptionnel)

M. ST MARTIN AS 2/MARSILLARGUES 1

Du 4 décembre 2022
Est reportée au 18 décembre 2022
(Terrain impraticable)

U14 TERRITOIRE

⚽ Poule A

ENT MSFC BLAC USV 11/CLERMONTAISE 11

Du 3 décembre 2022
Est reportée au 10 décembre 2022
(Terrain impraticable)

Pour ce qui concerne les matchs reprogrammés au week-end du 11 décembre 2022, en cas de matchs non joués, ces derniers seront automatiquement reportés au week-end du 18 décembre 2022.

INFORMATIONS AUX CLUBS

M. ST MARTIN AS 1/ST GELY FESC 1

51618.1 – U15 Ambition (D) du 19 novembre 2022

JUVIGNAC AS 1/ST MARTIN LONDRES US 1

51316.1 – U17 Ambition (C) du 3 décembre 2022

JACOU CLAPIERS FA 1/LUNEL GC 2

51398.1 – U17 Ambition (F) du 3 décembre 2022

CLERMONTAISE 1/U.S. BEZIERS 1

51539.1 – U15 Ambition (A) du 4 décembre 2022

PIGNAN AS 1/JUVIGNAC AS 1

51649.1 – U15 Ambition (E) du 3 décembre 2022

Le service compétitions a transmis les dossiers à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

ENT. MONTBLANC BESSAN 1/M. LUNARET NORD 1

53781.1 – Coupe de l'Hérault U17 du 10 décembre 2022

ENT. MONTBLANC BESSAN 1 est qualifiée d'office, suite au forfait général de M. LUNARET NORD 1 en championnat le 1^{er} octobre 2022.

FORFAITS

BAILLARGUES ST BRES 11

51933.1 – U14 Territoire (B) du 4 décembre 2022
Contre M. LEMASSON RC 11

Courriel du 30 novembre 2022

Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

PIGNAN AS 1

51314.1 – U17 Ambition (C) du 4 décembre 2022
Contre ST CLEMENT MONT 2

Courriel du 2 décembre 2022

Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

U.S. BEZIERS 2

51707.1 – U15 Avenir (B) du 3 décembre 2022
À GRAND ORB FOOT ES 1

Courriel du 2 décembre 2022

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

CANET AS 1

51334.1 – U17 Ambition (D) du 26 novembre 2022
À FLORENSAC PINET 1

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu les rapports des officiels de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe FLORENSAC PINET 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe CANET AS 1 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe FLORENSAC PINET 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club A.S. CANETOISE.

MONTAGNAC US 1

51343.1 – U17 Ambition (D) du 3 décembre 2022

À CLERMONTAISE 1

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
En l'absence du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe CLERMONTAISE 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe MONTAGNAC US 1 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe CLERMONTAISE 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club U.S. MONTAGNACOISE.

ROC SOCIAL SETE 1

51372.1 - U17 Ambition (E) du 3 décembre 2022
À M. ATLAS PAILLADE 1

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe M. ATLAS PAILLADE 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ROC SOCIAL SETE 1 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe M. ATLAS PAILLADE 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club ROC SOCIAL SETE.

VIL. MAGUELONE 2

51512.1 - U17 Avenir (D) du 4 décembre 2022
À B. JEUNESSE OL 1

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe B. JEUNESSE OL 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe VIL. MAGUELONE 2 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe B. JEUNESSE OL 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

ABSENCE DE NUMÉRO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

LATTES AS 11

52238.1 – Coupe Occitanie U19 du 27 novembre 2022

Amende : 5 € (arbitre assistant)

CORNEILHAN LIGNAN 1

53772.1 – Coupe Occitanie U15 du 26 novembre 2022

Amende : 5 € (arbitre assistant)

ST JEAN VEDAS 11

51930.1 – U14 Territoire (B) du 3 décembre 2022

Amende : 5 € (arbitre assistant)

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

M. ST MARTIN AS 1

51618.1 – U15 Ambition (D) du 19 novembre 2022

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Aucune opération FMI)

ST GELY FESC 1

51618.1 – U15 Ambition (D) du 19 novembre 2022

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Absence de composition d'équipe)

M. ST MARTIN AS 2

51815.1 – U15 Avenir (F) du 20 novembre 2022

Amende : 2^{ème} infraction : 50 € (cf. JO N° 10)

(Aucune opération FMI)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLE DE MATCH ADRESSÉE HORS DÉLAI

Vu la feuille de match,

La Commission applique au club ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délai :

M. ST MARTIN AS 1

51618.1 – U15 Ambition (D) du 19 novembre 2022

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Version papier reçue à l'accueil le 5 décembre 2022)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

AS MEDITERRANEE 34 1

51260.1 – U17 Ambition (A) du 3 décembre 2022

AS MEDITERRANEE 34 2

51456.1 – U17 Avenir (B) du 3 décembre 2022

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 20 décembre 2022**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 13 décembre 2022 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire,
Patrick Ruiz